



**DÉCISION DU MAIRE N° 2025/02/10 PRISE EN VERTU DE  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

**SAINT-CYR-L'ÉCOLE**  
(YVELINES)

**Services Techniques –Parc Automobiles  
AVP / VM**

**Objet : Vente d'un véhicule municipal (NISSAN SGFF BENNE) à la société BATI MODERNE.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Vu l'offre formulée par la société BATI MODERNE à la suite de la vente en l'état d'un véhicule municipal (NISSAN SGFF BENNE), ce dernier étant hors service.

Considérant que ce véhicule ne répond plus aux besoins de la commune.

Considérant dès lors qu'il apparaît opportun de procéder à son aliénation puisqu'il ne peut plus être utilisé par les services municipaux pour les raisons évoquées ci-dessus et que l'offre de reprise proposée par la société BATI MODERNE apparaît être économiquement avantageuse et répond au mieux aux intérêts de la commune.

**D É C I D E :**

**Article 1 :** Le véhicule municipal décrit ci-après, à savoir un NISSAN SGFF immatriculé 676 ENA 78, est vendu en l'état à la société BATI MODERNE sise 281, chemin des Boulangers – BP406 – 78530 BUC, pour un montant de 500 € TTC.

Tout acte nécessaire en vue de cette cession et de l'enlèvement du véhicule aliéné susvisé pourra être conclu avec ladite société.

**Article 2 :** Dès l'enlèvement effectué, le véhicule mentionné à l'article 1 ci-dessus, sera retiré de l'inventaire communal.

**Article 3:** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 20 FEV. 2025

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 20 FEV. 2025  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 20 FEV. 2025



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles de Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 20 février 2025

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20250220-2025-02-10-AU  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025